Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 03/06/2025
Publié le 03/06/2025
ID : 038-213800535-20250602-CM241213_130-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DB_241213_130

FINANCES - BUDGET VILLE - DECISION MODIFICATIVE N° 3 - 2024

Membres du Conseil municipal	
En Exercice	35
Présents	25
Votants	29
Pouvoir(s)	4
Absent(s)	6

Séance du 13 décembre 2024

Lieu : Halle Grenette

Date de convocation le 5 décembre 2024

Président : M. Vincent CHRIQUI, Maire

Secrétaire de séance : Océane ROULOT

Présents :
Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure GARNIER, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Christian CIOFFI, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Isabelle RENARD, Kévin DOREL, Anne CROUZIER, Dominique CADI, Roger RICHERMOZ, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA

Absents :
Anissa DAOUI, Michaël AYDIN, Jean-Claude PARDAL, Laurent MAGUET, Aurélia MASSON, Damien PERRARD

Excusés, ayant donné pouvoir :
Alain BATILLOT, pouvoir à Marie-Laure GARNIER, Chantal BUSSY, pouvoir à Gaël LEGAY-BELLOD, Laurent CAMPO, pouvoir à Dominique CADI, Odile MARTINI, pouvoir à Isabelle RENARD

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que la réglementation budgétaire permet de modifier les prévisions inscrites au budget primitif de l'exercice 2024, par le biais de décisions modificatives, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés. Celles-ci peuvent être prises ponctuellement en fonction de nécessités spécifiques ou globalement en vue de l'ajustement général du budget.

La décision modificative n° 3 prévoit, en recettes et en dépenses, une diminution globale des crédits d'investissement à hauteur de 960 934 € qui se détaille comme suit :

Investissement

Chapitres	Natures	Fonctions	Crédits de paiement sur AP	Dépenses	Recettes
23	2313	3511	AP 2021000002 Palais des sports	- 65 973,82 €	
Motif : ajustement des crédits de paiement					

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 03/06/2025
Publié le 03/06/2025
ID : 038-213800535-20250602-CM241213_130-DE

Chapitres	Natures	Fonctions	Crédits de paiement sur AP	Dépenses	Recettes
23	21318	518	AP 2019000001 OAP Pont de Jallieu	-145 000 €	
Motif : ajustement des crédits de paiement					
20	202	518	AP 2018000002 Révision du PLU	- 3 528,22 €	
Motif : ajustement des crédits de paiement					
23	2313	518	AP 2020000003 Accessibilité Saint-Michel	- 552 640,02 €	
Motif : ajustement des crédits de paiement					
23	2313	325	AP 2024000001 Plaine de jeux Champfleuri	- 200 000 €	
Motif : ajustement des crédits de paiement					
041	2313	01	Opérations d'ordres budgétaires	+ 6 208,06 €	
Motif : Régul					
16	1641	01	Emprunt		- 967 142,06 €
Motif : ajustement de l'emprunt d'équilibre					
041	238	01	Opérations d'ordres budgétaires		+ 6 208,06 €
Motif : ajustement des crédits pour gestion des avances/marchés					
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				**- 960 934 €**	**- 960 934 €**

Fonctionnement

Chapitre	Nature	Fonction	Opération	Dépenses	Recettes
011	62876	020	CONVENTDSI Frais de fonctionnement et spécifiques	- 33 000 €	
Motif : Ajustement des crédits budgétaires					
65	657363	020	Subvention CCAS	+33 000 €	
Motif : Régularisation des amortissements					

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 03/06/2025
Publié le 03/06/2025
ID : 038-213800535-20250602-CM241213_130-DE

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**0 €**	

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 3 / 2024 au budget principal ;

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

à Bourgoin-Jallieu ,
pour copie conforme,

Le Maire de Bourgoin- Jallieu
Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités
Vice-président du Département en charge de la Transition

Signé par : Vincent CHRIQUI
Date : 02/06/2025
Qualité : Maire de Bourgoin-Jallieu, Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités, Vice-président du Département en charge de la Transition écologique

Le secrétaire de séance
Océane ROULOT

Signé par : Océane ROULOT
Date : 02/06/2025
Qualité : Secrétaire du Conseil Municipal

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en préfecture par voie dématérialisée et publié.

Le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.